



Contribution pour la consultation sur la formation des enseignants

Argumentaire sur la place du concours

Depuis très longtemps, la place du concours est un sujet de controverses. Au SNEP, nous avons regretté que très souvent, sa place soit étudiée indépendamment de la réflexion sur les formations proprement dites et le contenu même des épreuves.

Nous partageons l'idée que le système actuel ne peut être reproduit (concours sur la totalité du M2 avec une admissibilité en novembre et une admission en juin). Tout le monde, y compris les rapports Jolion et Filâtre, a pu le dire, c'est la pire des solutions qui a été choisie. Elle phagocyte totalement le master et interdit quasiment tout travail sérieux sur un mémoire, la formation à la recherche, etc.

Mais la nécessité de changer ne doit pas nous amener une nouvelle fois à faire des propositions qui apparaissent faciles, en rebasculant le concours en M1 comme cela semble se dessiner (admission en M1 ou admissibilité en M1 et admission en M2 avec un ratio très faible). Nous souhaitons apporter un autre éclairage.

Nous avons fait la proposition d'un concours, en une seule partie, en fin de M2, dont les épreuves doivent être totalement repensées. Elle est assortie de la nécessité de mettre en place des pré-recrutements pour assurer l'attrait, particulièrement dans certaines disciplines, et une mixité sociale qui existe de moins en moins actuellement. Cette proposition ne doit pas être repoussée sans un examen approfondi.

Les arguments entendus sur les reçus-collés notamment ne tiennent pas...ou alors, il y a des reçus-collés dans toutes les filières de l'université ! Il s'agit d'étudiants diplômés qui n'ont pas été reçus à un concours de l'EN, mais peuvent exercer dans bien d'autres domaines. Quelque soit la filière, une formation de qualité permet aux étudiants de se reconvertir. La filière STAPS, une des plus professionnalisantes de l'Université, avec un grand nombre d'étudiants non reçus au CAPEPS, a un taux d'insertion professionnelle supérieur aux autres filières.

Si les masters enseignement sont de bons masters, les étudiants auront autant de possibilité de reconversions que les autres étudiants notamment vers les métiers de l'éducation au sens large et ceux dits de « médiation » qui sont de plus en plus nombreux.

D'autre part, la proposition que nous faisons (avec, il faut le reconnaître, le scénario d'un concours en fin de licence, que nous n'approuvons pas pour d'autres raisons) est la seule à préserver l'intégrité du master puisque les épreuves du concours ne viennent pas perturber son fonctionnement ni interférer dans son obtention, ce qui n'est pas le cas dans les 2 scénarii où le concours ou l'admissibilité servirait de sélection ou de réorientation entre M1 et M2 et non un jury souverain et autonome de l'université.

Pour éviter les bricolages de parcours ou des solutions non pérennes, il doit y avoir 3 réflexions simultanées :

- l'intégrité du master qui doit rester à la maîtrise de l'université, y compris s'il s'agit d'un master à dominante professionnelle. Il s'agit d'un diplôme dont la reconnaissance ne doit pas être discutable.
- le concours doit permettre de réellement de retenir (sélectionner) ce que le recruteur considère comme le meilleur enseignant possible. Actuellement les concours, à part quelques uns, ne permettent pas cela.
- permettre une véritable formation à la recherche. Que ce soit la recherche disciplinaire ou la recherche sur l'éducation, un enseignant doit aujourd'hui y avoir accès, soit pour sa formation personnelle, soit pour poursuivre après le concours un travail dans des laboratoires. Par ailleurs, il faut absolument stimuler, en prenant des mesures concrètes, la recherche en/sur/pour l'éducation.

Les inconvénients du concours en M1 (admissibilité et/ou admission)

Le concours en M1 revient à la situation antérieure des IUFM qui présentait des critiques récurrentes : faiblesse de la recherche, dichotomie disciplinaire/professionnel, manque de lien théorie-pratique. Pour les étudiants : de nombreux collés n'étaient jamais diplômés malgré de nombreuses années d'étude.

Proposer une admissibilité ou une admission en M1 ne dépassent pas ces problèmes notamment celui la recherche, ni la dichotomie disciplinaire/professionnel (même s'il y avait une tentative de pré-pro dès la L3 et stage obligatoire pour passer le concours). Seule la question des non reçus au concours avancent puisqu'ils pourraient désormais sortir diplômés.

Le scénario du concours en 2 parties (outre qu'il pose de nombreux problèmes pour les disciplines techniques, arts et EPS) ne règle pas plus les questions du modèle précédent.

C'est, bien sûr, mieux que la situation actuelle, mais ne permet pas un pas en avant significatif. « Tout ça pour ça ! » pourrait-on dire.

Un concours en M2 entre dans une tout autre logique que celle du gouvernement précédent :

- avec un concours revu (y compris en l'envisageant une seule partie : l'admission en fin de M2), avec des épreuves « disciplinaires professionnelles » (voir annexe)
- des pré-recrutements en fin de L3 (au moins 80% des recrutements prévus), sur concours avec épreuves disciplinaires (ce pré-recrutement est alors une forme d'admissibilité, sans en avoir le statut juridique),
- une entrée possible dans le cursus pour des étudiants non pré-recrutés et pour des personnes en reconversions en M1, en M2 (pour les déjà titulaires d'un autre master).

Avantages :

- ce scénario ne coupe les deux années de master,
- il minimise la pression du concours tout en l'intégrant,
- il étale la recherche sur deux années, permet des poursuites en thèse (réponse à un besoin urgent de la recherche en/sur/pour l'éducation)

Les conditions :

Les deux années de master repose sur une forme d'alternance (en pratique accompagnée avec de plus en plus de responsabilité).

La formation se poursuit dans l'année de fonctionnaire-stagiaire.

Ce scénario permet à la fois de réguler le flux des étudiants, sans fermer la porte ni aux étudiants qui se destinent tard au métier d'enseignant, ni à ceux qui ne sont pas pré-recrutés (mais il y aura probablement une auto-régulation parce que les étudiants qui se destinent tardivement au métier s'engageront dans cette voie en connaissance de cause, voie qu'ils savent difficile si on n'y consacre pas tout son temps).

- le master est ouvert à tout étudiant qui se destine au métier d'enseignant (pré-recruté ou non)
- le concours est ouvert à tout titulaire d'un master ou tout étudiant inscrit dans un M2 spécialité « enseignement »
- le concours est le même pour tous, en conséquence l'université doit proposer, en partenariat avec l'employeur des préparations pour les déjà titulaires d'un master.

Inconvénient :

Les pré-recrutements sont soumis à la politique budgétaire et peuvent être sans arrêt remis en cause. Ce scénario nécessite impérativement une anticipation des besoins de façon à n'avoir ni trop, ni pas assez de reçus au concours (...mais ceci est valable pour tous les scénarii.)

Claire Pontais, Christian Couturier, SNEP-FSU, Aout 2012

Annexe :

ftp://ftp2.snefsu.net/snefsu/peda/fde/fde_epreuves_concours_0812.pdf